

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2019

RÉTABLIR POUVOIR D'ACHAT DES FRANÇAIS - (N° 1721)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CF19

présenté par
Mme Magnier et Mme Lemoine

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 2

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'effet rétroactif de l'article.